

TERMES ET CONDITIONS DE LICENCE DES LOGICIELS

Les présents Termes et Conditions de Licence des Logiciels devront être interprétés conjointement aux termes et conditions supplémentaires à ce titre pouvant figurer dans le Contrat d'Achats Directs (ci-après le « CAD ») vous liant à HDS. En cas d'incohérence entre les présents Termes et Conditions de Licence des Logiciels et le CAD, les présents Termes et Conditions de Licence des Logiciels prévaudront. Les mots des présents Termes et Conditions de Licence comportant des majuscules auront le sens défini dans le CAD.

1. Licence accordée

Sauf disposition expresse contraire HDS vous accorde le droit personnel, non transférable et non exclusif :

- (a) D'utiliser les Logiciels uniquement afin de faire fonctionner les Equipements HDS qu'ils accompagnent ;
- (b) D'utiliser les Programmes uniquement pour les besoins de votre exploitation interne et en respectant toute restriction matérialisée sur les Equipements correspondants. Dans le cas de Programmes prévoyant des paliers de volumes de données, vous vous engagez à respecter la limite de volume prévue par la licence s'appliquant à votre équipement, réseau ou unité centrale et à payer un complément de redevance à HDS au préalable de tout dépassement du volume souscrit ; et
- (c) Au cas où vous recevriez des Produits des Services (à la suite d'un Ordre de Travaux), d'utiliser, reproduire, copier, afficher et modifier lesdits Produits des Services exclusivement pour les besoins de votre exploitation interne. Ni le CAD ni les présents Termes et Conditions de Licence ne vous confèrent aucun droit de propriété relatif à un quelconque Logiciel, Produit des Travaux ou Matériel de Maintenance et vous n'avez pas le droit de concéder à autrui l'utilisation de ces éléments.

Les Logiciels ne devront être utilisés que dans la forme fournie (soit code objet lisible par machine ou code comprimé par machine) et la Documentation correspondante ne devra être utilisée que sous forme imprimée ou électronique.

2. Logiciels de Tiers

Les Logiciels de Tiers peuvent être régis par des licences séparées vous liant à un concédant de licence tiers (éventuellement HDS). Ces licences pourront être consultées sur un support matériel ou en ligne ou bien, à défaut, vous seront communiquées à votre demande. Vous n'aurez aucun recours contre HDS sauf si HDS est le concédant de licence déclaré et, dans ce cas, sauf dans la mesure prévue par la licence correspondante. Il vous appartiendra de vous conformer à ce qui est demandé par le concédant de licence (par exemple, de vous enregistrer en ligne) pour que ces licences prennent effet. Sauf mention contraire dans les présents Termes et Conditions de Licence ou dans la licence du tiers, ou application d'un contrat de maintenance, HDS ne fournira pas de support logiciel pour les Logiciels de Tiers et n'assurera aucune indemnisation en matière de propriété intellectuelle (les dispositions du CAD relatives à l'indemnisation en matière de propriété intellectuelle ne s'appliqueront pas par ailleurs). Certains Logiciels concédés sous licence pourront inclure des Logiciels Libres (vous pourrez consulter une liste complète de ces licences sur le site Internet mentionné dans la définition des Licences Relatives aux Logiciels Libres fournie à l'article 9). Il vous appartient de lire et de respecter lesdites Licences Relatives aux Logiciels Libres. En acceptant des Licences en ligne, vous acceptez également les termes et conditions s'appliquant aux Logiciels de Tiers (y compris les Logiciels Libres) y inclus le cas échéant. Si le Logiciel inclut d'autres Logiciels couverts par une licence GPL obligeant le concédant de licence à mettre le code source à la disposition du public (ci-après des « **Logiciels GPL** »), vous pourrez obtenir une copie dudit code source soit (a) en demandant à HDS de vous l'expédier par courrier, soit (b) en téléchargeant ledit code depuis le site Internet mentionné dans la définition des Licences Relatives aux Logiciels Libres fournie à l'article 9.

3. Restrictions d'utilisation

Sauf dans la mesure imposée par la loi applicable, ou par les termes de toute Licence Relative aux Logiciels Libres, vous ne devez pas, et vous ne devez permettre à aucun tiers de : (a) utiliser les Logiciels pour effectuer des analyses comparatives ou compétitives, y compris à des fins d'étalonnage ; (b) soumettre les Logiciels à des opérations d'ingénierie inverse, les décompiler ou les convertir sous forme interprétable par l'utilisateur, ou intervenir sur leur code source de toute autre manière (sauf dans la mesure éventuellement permise par des dispositions légales impératives) ; (c) sous concéder, donner en location, modifier, améliorer, compléter ou créer des œuvres dérivées à partir des Logiciels ; (d) copier les Logiciels sauf dans la mesure expressément autorisée ; (e) enlever ou autrement modifier toute notice de propriété accompagnant ou incorporée aux Logiciels ; ou (f) utiliser les Logiciels, ou permettre leur utilisation, à des fins de prestation de services à des tiers, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite expresse de HDS à cet effet.

4. Copies autorisées

HDS vous fournira un seul exemplaire des Logiciels et de la documentation correspondante. Dans le cas de Logiciels faisant l'objet d'une licence d'entreprise, HDS vous autorise à effectuer des copies des Logiciels aux seules fins de votre utilisation interne dans le cadre de ladite licence d'entreprise, ainsi qu'à faire une copie de sauvegarde ou d'archive des Logiciels pour vos seuls besoins internes. Toute copie doit être revêtue des notices d'origine, de propriété et de copyright, accompagnant ou incorporées aux Logiciels.

5. Transfert des logiciels

Sauf dans la mesure imposée par les termes de toute Licence Relative aux Logiciels Libres, vous ne devez transférer les Logiciels à aucune autre personne ou entité à moins de disposer à cet effet de l'accord écrit préalable de HDS. Les Logiciels d'Exploitation pourront être transférés à un tiers acquéreur des Equipements HDS correspondants à la condition que vous obteniez l'accord de celui-ci portant tant sur les présents Termes et Conditions de Licence des Logiciels que sur la licence applicable. Dans ce cas, le tiers acquéreur disposera des Logiciels d'Exploitation « en l'état », sans extension des dispositions de garantie ou de support éventuellement en vigueur. Après ce transfert, vous devrez enlever et détruire toute les copies des Logiciels d'Exploitation en votre possession ou sous votre contrôle. Vous devrez également, à chaque fois que vous éliminerez un support de Logiciel, effacer au préalable le Logiciel du support.

6. Implantation des Logiciels

Au cas où les Equipements en conjonction avec lesquels vous êtes autorisé à utiliser les Logiciels deviendraient temporairement inutilisables, vous aurez le droit d'installer et d'employer les Logiciels sur un autre système informatique, du même lieu d'implantation, jusqu'à ce que les Equipements d'origine redeviennent utilisables. Sauf dans ce cas, vous devrez obtenir l'accord écrit préalable de HDS avant tout changement des Equipements sur lesquels les Logiciels sont installés, ou du lieu d'implantation desdits Logiciels.

7. Droit de vérification

HDS ou son cabinet d'audit indépendant aura le droit, sous réserve d'une notification préalable, d'examiner et d'auditer vos enregistrements et systèmes afin de vérifier leur conformité aux licences de logiciels applicables. Un tel audit serait effectué durant les heures ouvrables et d'une manière compatible avec la poursuite de votre exploitation. Au cas où l'audit révélerait une utilisation des Logiciels allant au-delà de celle prévue par les licences correspondantes, HDS vous facturerait des compléments de redevances d'utilisation.

8. Expiration des licences

Votre licence relative aux Logiciels expirera : (i) au moment du remplacement desdits Logiciels par toute nouvelle version quel qu'en soit le motif ; (ii) au terme expressément prévu le cas échéant ; (iii) en cas de violation de l'une quelconque des conditions de licence.

9. Définitions

Licence Relative aux Logiciels Libres : les Licences s'appliquant aux Logiciels Libres listés à www.hds.com/corporate/legal/index.html.

Logiciels Libres : les Logiciels de Tiers dont les licences donnent à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre lesdits logiciels sans payer une redevance quelconque.

Logiciels de Tiers : tout logiciel concédé sous licence à HDS pour diffusion, directement ou indirectement, à des utilisateurs finaux. Il convient de noter que lorsque un Logiciel de Tiers ne faisant pas l'objet d'une licence spécifique contient des Logiciels Libres, vous devrez consulter la licence applicable.